

CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES

1. PARTIES AU CONTRAT

Bailleur (Église d'accueil)

Église :

Adresse :

Représenté par :

Téléphone / E-mail :

Locataire (communauté internationale)

Église :

Adresse :

Représenté par :

Téléphone / E-mail :

2. OBJET DE LA LOCATION

Les locaux suivants sont mis à disposition :

- ☐ Salle de culte
- ☐ Salle polyvalente
- ☐ Salle de réunion
- ☐ Cuisine
- ☐ Garderie d'enfants
- ☐ Salles pour l'école du dimanche
- ☐ Cave ou local de rangement
- ☐ Place de parc
- ☐ Autre :

3. HORAIRES D'UTILISATION

Jour(s) :

Heure :

Début de l'utilisation :

Fin de l'utilisation (si limitée dans le temps) :

4. COÛTS DE LOCATION

Loyer mensuel : CHF

Charges : CHF

Païement à effectuer avant le :

Coordonnées bancaires :

5. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

La communauté internationale s'engage à :

- ☐ Traiter les locaux avec soin.
- ☐ Respecter le règlement intérieur.
- ☐ Les émissions d'odeurs, comme par exemple l'encens à des fins liturgiques ou certaines épices lors de repas de fête, sont déterminées par l'Église bailleresse, et la communauté locataire s'y conforme.
- ☐ Après chaque utilisation, l'ordre et la propreté doivent être rétablis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- ☐ Signaler immédiatement les dommages.
- ☐ Respecter les prescriptions légales et les dispositions de sécurité.

6. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- ☐ La communauté internationale dispose d'une assurance responsabilité civile valable.

Compagnie d'assurance :

Numéro de police :

Pour les dommages qu'elle a elle-même causés, la communauté internationale répond conformément aux dispositions légales.

7. PERSONNES DE CONTACT

Église d'accueil

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Communauté internationale

Nom :

Téléphone :

E-mail :

8. PÉRIODE D'ESSAI ET RÉSILIATION

Une période d'essai de 6 mois avec un délai de résiliation mensuel est convenue. Par la suite, le délai de résiliation convenu s'applique.

Cette convention peut être résiliée par écrit par chacune des parties avec un délai de mois.

Une résiliation immédiate est possible en cas de violation grave du contrat.

9. CONVENTIONS PARTICULIÈRES

10. SIGNATURES

Lieu :

Date :

Pour l'Église d'accueil

Nom :

Signature :

Pour la communauté internationale

Nom :

Signature :